



ACCOMPAGNEZ L'ÉVOLUTION ET LA DIVERSITÉ DES HABITATS SUR VOS TERRITOIRES

Mesdames, Messieurs les Élus,

Nous faisons partie des centaines de milliers de citoyens français-e-s qui par choix ou par nécessité font le adoptent l'habitat léger ou mobile pour leur résidence principale. Ces habitats sont les yourtes, caravanes, camions, cabanes, bateaux, tiny-houses, et autres constructions atypiques.

Poussés dehors par la réalité économique, ou portés par le désir de vivre différemment, nous élisons domicile, hors des normes en vigueur, parfois à la marge ou en dehors de la légalité.

Au nom du devoir et de l'obligation de résultat (droit opposable) de l'État d'assurer un logement digne à tous les citoyens, nous devrions être protégés et accompagnés pour garantir l'application de droits inconditionnels au logement, à l'hébergement, à la mise à l'abri. Nous sommes forcés de constater que la réalité du terrain est toute autre.

Malgré quelques tentatives de légiférer en faveur de ces habitats mobiles et démontables (loi ALUR 2014), ou même contre ces habitations non conventionnelles (loi LOPPSI2, 2012, ou en ce moment l'article 14 de la loi engagement et proximité), un vide juridique persiste. La carence de l'État à prendre en compte la diversité de ces modes d'habitat conduit par ailleurs à la multiplication des situations conflictuelles, contribue à engorger les tribunaux et plonge de nombreuses personnes dans la précarité et la marginalité, les condamnant aux installations tacites, dérogatoires ou aux illégalismes.

Nous constatons par ailleurs que **l'état est impuissant à encadrer la hausse des loyers, et à enrayer la spéculation immobilière qui n'épargne pas les campagnes.** L'accession à la propriété est devenue impossible pour une immense part de la population et des phénomènes de gentrification interviennent même en milieu rural.

A ce titre, les habitats légers offrent une porte de sortie privilégiée, en ce sens qu'ils permettent l'accès à une forme de propriété de biens meubles "immeubles par destination" à des populations qui en sont aujourd'hui économiquement exclus. **Nous attirons donc votre attention sur la haute valeur sociale (écologique et économique de ces habitats.**

L'habitat est la première source d'émission de gaz à effet de serre. **Au regard de la nécessaire transition, les habitats légers apportent souvent une véritable plus-value en terme d'écologie.** En effet, leurs petits volumes, leurs matériaux biosourcés, la non-artificialisation du sol, des moyens de chauffages et d'approvisionnement en électricité renouvelables en font souvent les bons élèves de cette transition écologique.

Nous prenons la mesure de l'immensité des tâches qui vous incombent en tant qu'élus, et du soutien tout relatif que vous recevez de l'État. **Nous attirons votre attention sur l'existence et l'expérience de ces habitats dans le temps et l'espace, face à des situations sociales et économiques parfois fragiles. Ils apportent des solutions économes, écologiques et adaptées à bien des problématiques sociales, urbanistiques, architecturales et environnementales.**

En sous estimant les opportunités qu'offrent les modes alternatifs de l'habitat léger et mobile, la France se prive d'une véritable réflexion d'ensemble sur l'aménagement du territoire et le vivre ensemble. La loi Engagement et proximité devrait être l'occasion d'explorer les idées émergentes pour vivre autrement la ruralité et la diversité des territoires. La France pourrait s'inspirer de ce qui se fait dans les pays voisins comme la Belgique qui a légiféré récemment en faveur des habitats légers.

Des outils législatifs existent pour accompagner ces implantations, que nous serions heureux de vous aider à mettre en œuvre. Un réseau d'associations, d'urbanistes, d'universitaires s'intéressent de près à ce sujet, qui là aussi peuvent prêter main forte aux élus volontaires.

Vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu prêter à notre demande, et de votre engagement en tant qu'élus, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Le collectif des Associations mobilisées en faveur de la défense de l'habitat léger

- HALEM, association des habitants de logements éphémères et mobiles, www.halemfrance.org,
- Association Habitats Libres en Poitou, www.habitatslibres.net,
- Hameaux Légers, www.hameaux-legers.org,
- DAL, www.droitaulogement.org,
- ANGVC, Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens, www.angvc.fr,
- ODCI, Observatoire pour les Droits des Citoyens Itinérants.